



Mère du concubin placée en maison de retraite....

Par **marielouise**, le **25/01/2010** à **16:38**

Bonjour, Je vis en concubinage depuis peu. La mère de mon compagnon va être placée dans une maison de retraite. Solution gérée simplement entre elle et une de ses filles. Mon compagnon étant écarté des comptes. Il sait que la pension de sa mère ne couvrira pas le coût de la maison de retraite. S'il passe en jugement mon salaire est-il pris en compte alors que nous faisons comptes séparés et que nous ne sommes pas mariés? Merci.